

Conditions Générales de Ventes

Domaine d'application : Secteur des Parcs et Jardins

Conditions générales

1. Sauf convention contraire et expresse, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande ou facture.
2. Les devis et offres de prix sont basés sur les prix actuels des salaires, matériaux et services. Si ceux-ci subissent des modifications indépendantes de la volonté de l'entrepreneur, celui-ci se réserve le droit d'adapter proportionnellement les prix. Le client a le droit de résilier la convention dans les huit jours après que la modification du prix lui a été signifiée.
3. Nos offres sont valables durant 30 jours.
4. Les commandes ne sont considérées comme définitives qu'après la signature du devis ou bon de commande par la personne autorisée ou par le versement d'un acompte défini par l'entreprise. En cas de désistement du client, une indemnité de 15% du montant du contrat restera acquise à l'entrepreneur à titre de dédommagement. Une indemnité du même montant sera due au client, si la résiliation du contrat est imputable à l'entrepreneur, sauf en cas de force majeure.
5. Le client est entièrement responsable de l'ensemble de l'obtention des permis urbanistiques éventuellement requis pour les travaux commandés.
6. Les délais d'exécutions éventuels se trouvent suspendus ou prorogés en cas de force majeure, gel, pluies, intempéries, difficultés d'approvisionnement, maladie... Ils sont de même suspendus ou prorogés du nombre de jours de retard dans l'échelle des paiements et ce, sans indemnité.
7. La loi belge seule est applicable. Toutes contestations en rapport avec l'interprétation, l'application, l'exécution de la présente commande ou facture seront, de par la volonté des parties, de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles.